

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 25 août 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 77 / 2022

Objet de l'autorisation : La pose d'installation photovoltaïque sur la toiture de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Richard Tritarelli  
11, rue des Tisserands  
L-4999 Schouweiler

Localisation de la construction : 11, rue des Tisserands  
L-4999 Schouweiler  
Num.cad. 2256 / 2805  
Sect. D de Schouweiler  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**